

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT  
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal  
Séance du mois de juillet**

**Date de convocation :**

05 juillet 2022

**Date d'affichage :**

13 juillet 2022

**Nombre de conseillers  
en exercice :**

26

**N°2022-07-044**

**Objet de la délibération :**

**Désignation d'un  
coordonnateur de  
l'enquête de  
recensement**

**Sont présents (21) :**

Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Stéphane PRETTE, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Pascal ROUTHIER, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET,

**Procurations données (4) :**

Pascal HERRMANN donne pouvoir à Pascal ROUTHIER  
Valérie BORDY donne pouvoir à Arnaud BOVIGNY  
Nathalie MULENET donne pouvoir à Anne BIHR  
Martine COMPANT donne pouvoir à Thierry COURTOIS

Résultat du vote

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**Nombres de conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 21

Représentés : 4

Absents : 1

**Absents excusés (0) :**

**Absents (1) :**

**Réjane SIZINE**

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Anne Bihir ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée. Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Madame Anne BIHR, 1<sup>er</sup> adjointe au Maire informe l'assemblée que le recensement de la population se déroulera en janvier et février 2023, et qu'un certain nombre de tâches incombe à la commune, notamment la préparation et la réalisation de l'enquête.

Il est nécessaire de nommer un ou plusieurs coordonnateurs communaux pour assurer les relations avec l'INSEE. Une journée de formation sera organisée à l'attention de ces agents et de l'élue référente.

Il est proposé de désigner comme coordonnateur communal, Madame Wioletta Bovigny, et comme coordonnateur suppléant, Madame Patricia Vally.

*Monsieur Arnaud Bovigny ne prend pas part au vote*

**Vote du Conseil :**

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

